



Ordonnance de télécom CRTC 2013-365

Version PDF

Ottawa, le 5 août 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Amtelecom Limited Partnership	75	le 23 juillet 2013	le 22 août 2013
People's Tel Limited Partnership	80	le 23 juillet 2013	le 22 août 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.